

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 15
OCTOBRE 2018**
TENUE LE 30 OCTOBRE 2018 A 19 h.

Ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume d'octobre, tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Ajournement de la séance tenue le **mardi 30 octobre 2018 à 19 h.**

Le maire, M. Robert Julien, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège no 1 : Mme Francine Julien Siège 4 : M. Claude Lapolice
Siège no 2 : M. Christian Lemay Siège no 5 : M. Jocelyn Chamberland
Siège no 3 : Mme Dominique Laforce

Absence : Siège no 6 : M. Luc Chapdelaine

Est également présente :

Mme Diane Martineau, Directrice générale/Secrétaire-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

231-10-2018

AJOUT À L'ORDRE DU JOUR

. AUCUN POINT

Les varia demeurent ouverts.



ORDRE DU JOUR
Séance du 30 octobre 2018

Ouverture de la séance d'ajournement du 30 octobre 2018
Adoption de l'ordre du jour

1. ADMINISTRATION

2. SÉCURITÉ INCENDIE

3. PREMIERS RÉPONDANTS

4. VOIRIE

- 4.1 Contrat de déneigement 2018-2019 ou 2018-2021
- 4.2 Achat d'abrasif

5. HYGIÈNE DU MILIEU

6. URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

7. LOISIRS ET CULTURE

PÉRIODE À L'ASSISTANCE

8. VARIA

9. CORRESPONDANCE

10. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

AUCUN POINT

SÉCURITÉ INCENDIE

AUCUN POINT

PREMIER RÉPONDANT

AUCUN POINT

VOIRIE

232-10-2018 4.1 ADJUDICATION CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2018-2019

CONSIDÉRANT la résolution numéro 195-09-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues lors de l'appel d'offres du 25 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, et ce, dans les délais prescrits ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est non conforme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut se permettre de donner un délai raisonnable à l'entrepreneur pour faire les correctifs nécessaires pour rendre la soumission conforme ;

Soumission Déneigement 2018-2019		
Nom	Déneigement 2018-2019 (sans taxes)	Déneigement 2018-2021 (sans taxes)
Tony Doyon	135 000 \$	405 000 \$
Daniel Plamondon	104 098,50 \$	312 295,50 \$

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland appuyée par M. Claude Lapolice, il est résolu majoritairement de : permettre à M. Plamondon de fournir les preuves pour la conformité de sa soumission, soit des immatriculations valides, fournir la puissance HP du souffleur et confirmer la possession d'une lame réversible, et ce, dans un délai de 15 jours.
La conseillère Dominique Laforce vote contre la résolution.

ADOPTÉE SUR DIVISION

233-10-2018 4.2. ABRASIF 2018-2019

CONSIDÉRANT qu'une quantité approximative de 20 tonnes d'abrasif est restante de la saison hivernale 2018-2019 ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'acheter une quantité approximative de 520 tonnes d'abrasif pour la saison hivernale 2018-2019, le tonnage étant réparti comme suit :

- 165 tonnes pierre 5mm @ 20,50 \$ / tonne, transport inclus ;
- 275 tonnes sable @ 14,08 \$ / tonne, transport inclus ;
- 80 tonnes sel traité Warwick @ 125 \$ / tonne, transport inclus.

La dépense approximative totale autorisée est de 17 254,50 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition et le transport des matériaux d'abrasif, hiver 2018-2019.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

AUCUN POINT

URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

AUCUN POINT

LOISIRS ET CULTURE

AUCUN POINT

PÉRIODE A L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

VARIA

CORRESPONDANCE

234-10-2018 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 20 heures, 00 minute.

M. Robert Julien
Maire

Diane Martineau
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le _____